



« La Pause Café des Aidants »

SOUTIEN A LA PARTICIPATION A « LA PAUSE CAFE DES AIDANTS »

Vous souhaitez participer au groupe de paroles, mais vous devez pour cela :

- ⇒ **Faire appel à un aidant professionnel** pour la prise en charge de la personne aidée : au domicile ou en accueil de jour et/ou
- ⇒ **Utiliser un service de transport** pour venir jusqu'au lieu de réunion.

Dans le cadre de ce projet, vous pouvez bénéficier d'une **aide financière maximale de 50 euros par séance**,

Pour cela, vous devez justifier :

- 1- soit de l'utilisation d'une association agréée de service à la personne, de l'emploi d'une aide à domicile (emploi direct), ou d'un accueil de jour
- 2- soit d'un service déclaré de transport.

Exemples de justificatif : fournir la facture du service ou le bulletin de salaire de l'intervenant(e) à domicile pour le mois concerné, accompagné de l'attestation sur l'honneur ci-après.



« La Pause Café des Aidants »

ATTESTATION DE RECOURS AU SERVICE D'UNE AIDE A DOMICILE OU A UN SERVICE DE TRANSPORT

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Atteste sur l'honneur avoir fait appel (cocher la case correspondante) :

- à une association de service d'aide à la personne
- à une aide à domicile (en emploi direct),
- à un service de transport
- à un accueil de jour

pour participer à la séance « Pause café des Aidants » à la date du// 2018

Fait à le// 2018

Signature

Joindre le justificatif correspondant.

Envoyer l'attestation et les justificatifs à : Génération Mouvement – 37 Rue du Touffenet – 86042 POITIERS Cedex

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter (Xavière POUBLANC 05 49 06 72 66 ou Constance TABOURDEAU 05 49 44 59 03)

